

Procès verbal de l'assemblée du 24 septembre 2020
(No 18 de la législature 2016 – 2021)

Le Conseil communal d'Etagnières a été convoqué le jeudi 24 septembre 2020 à 20h.00 avec l'ordre du jour suivant :

1. Accueil, appel
2. Communication(s) du Bureau
3. Communication(s) de la Municipalité
4. Adoption du PV de la séance du 18.06.2020
5. Adoption du préavis 28/09.2020 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021
6. Informations de la Municipalité
 - Situation jardin d'enfants « l'Arc-en-ciel »
 - Evolution du dossier de l'Auberge
 - Aménagement d'un arrêt de bus pour la ligne 52 des TL
 - Travaux extension Chemin Pré des Sauges
7. Divers et propositions individuelles.

Présidence : Monsieur Dominique Martin, président.

Se sont excusés : Madame Marielle Seydoux ainsi que Messieurs Martial Gottraux, Olivier Isaaz, Philippe Isaaz, Jean-Pierre Martin, Dominique Seydoux et Yves Vionnet.

Absence non excusée : Monsieur Marcello Casale.

En préambule, M. le président déclare que :

- le conseil communal a été régulièrement convoqué par écrit, dans le délai imparti selon l'art.49 du Règlement du conseil communal d'Etagnières.
- la séance est ouverte au public (art. 52 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).
- aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il en ait obtenu la permission du président (art. 71 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).

1. Accueil, appel.

L'appel faisant ressortir la présence de 25 conseillers, le quorum est ainsi atteint (art. 51 du Règlement du conseil communal d'Etagnières et art.26 LC). L'assemblée peut valablement délibérer. M. le Président déclare la séance ouverte et souhaite que les débats soient constructifs et aient lieu au sein des séances du conseil communal et non en dehors. Il se réjouit qu'elle se déroule dans une atmosphère de convivialité et d'ouverture.

2. Communication(s) du Bureau.

M. le Président demande à l'assemblée si l'ordre du jour est accepté ou si des modifications doivent être apportées. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par les membres présents.

3. Communication(s) de la Municipalité.

Aucune.

4. Adoption du PV de l'assemblée du 18 juin 2020.

Le PV de l'assemblée du 18 juin 2020 a été transmis aux conseillers avec la convocation à cette séance ; sa lecture n'est pas demandée et il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

5. Adoption du préavis 28/09.2020 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021

M. Pascal Favre, Syndic, présente le préavis municipal demandant aux conseillers d'accepter l'Arrêté d'imposition 2021 qui a été joint à la convocation en précisant :

- dans les conclusions des commentaires sur les comptes de l'exercice 2019, la Municipalité rappelait que d'importants projets se profilent quant aux aménagements routiers en liaison avec l'évolution attendue au centre du village des infrastructures du LEB.
- comme présenté lors du conseil du 18 juin dernier, le résultat des comptes de l'exercice 2019 a été bénéficiaire avec un excédent de recettes de CHF 1'673.90.
- la marge d'autofinancement a été de CHF 708'121.43. Elle a été légèrement supérieure à la marge d'autofinancement moyenne (CHF 681'036.00) des 10 dernières années.
- pour rappel, le taux fiscal communal actuel est de 73 et la valeur du point d'impôt, en fonction du décompte final de péréquation 2019, est de CHF 48'279.00 pour 2019 (CHF 42'986.00 en 2018).
- ce pré-budget 2020 est basé sur les chiffres du rendement des impôts 2019 et des critères du décompte définitif de la péréquation 2019 (péréquation intercommunale et facture sociale) et de la réforme policière 2019. Il se base également sur les estimations budgétaires de nos participations à l'ASIRE et à l'EFAJE qui sont des postes importants du budget.
- l'adaptation de ces résultats dans le pré-budget 2021 nous démontre qu'il sera difficile d'assurer l'équilibre budgétaire puisque, en fonction des données connues à ce jour, le pré-budget 2021 est déficitaire de CHF 137'367.00.
- en regard de ce qui précède, la Municipalité vous propose donc de maintenir, pour 2021, le taux communal à 73 centimes par franc de l'impôt cantonal de base et de maintenir sans changement les autres indices des rubriques soumises à l'imposition.

M. Laurent Vaney, président de la commission de gestion et des finances, relève qu'à cause de la situation que nous vivons actuellement liée au Covid-19, il est trop tôt pour anticiper un impact financier sur les comptes de notre Commune.

Cependant, compte tenu de l'expérience de notre Syndic en qualité de responsable des finances ainsi que de la rigueur et de la prudence dont fait preuve notre Municipalité, la commission de gestion et des finances est convaincue que tout sera entrepris afin de minimiser cet excédent de dépenses et propose de maintenir le taux d'imposition à 73% pour l'année 2021.

Puis il lit intégralement les conclusions de leur rapport qui a été joint à la convocation et qui propose d'adopter l'Arrêté d'imposition 2021 tel qu'il figure en annexe du préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président lit les conclusions du préavis municipal, demandant d'adopter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2021, tel qu'il figure en annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante et qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité, vu le rapport de la Commission de gestion et des finances, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.

Votation : à l'unanimité, les conseillers acceptent les conclusions du préavis municipal.

6. Informations de la Municipalité.

M. Pascal Favre, Syndic, présente les informations que la Municipalité souhaite donner aux conseillers :

- 6.1 Situation jardin d'enfants « l'Arc-en-ciel » par Mme Annelise Isaaz
- 6.2 Evolution du dossier de l'Auberge par M. Denis Chapuisat
- 6.3 Aménagement d'un arrêt de bus pour la ligne 52 des TL par M. Pierre Valet
- 6.4 Travaux d'extension du Chemin Pré des Sauges par M. Pierre Valet
- 6.5 Démission de Mme Moreira, responsable communale des locations par M. Pascal Favre.

6.1 Situation jardin d'enfants « l'Arc-en-ciel » par Mme Annelise Isaaz

Le Jardin d'enfants « Arc-en-ciel » vit des heures difficiles (manque d'inscriptions rajoutées au Covid-19) et la Municipalité a entendu les problèmes rencontrés et soutient le comité de l'Association « Arc-en-ciel » par des contacts réguliers. La directrice a baissé son taux d'activité.

Une des solutions serait de faire une « Halte jeu » par semaine sans inscription (le mercredi par exemple).

Une 2^{ème} solution serait de faire des chaines de tombola.

Et en dernier, trouver des sponsors.

Mme Gindroz remercie la Municipalité pour le soutien et l'accueil offert aux discussions et elle adresse un merci tout particulier à Mme Annelise Isaaz qui fait partie du comité et qui assume la liaison avec la Municipalité.

6.2 Evolution du dossier de l'Auberge par M. Denis Chapuisat

Un projet de transformations, avec M. Bello propriétaire de cette auberge, a déjà commencé en 2014. Au départ, d'entente avec les Retraites populaires (propriétaire de l'immeuble jouxtant Rue des crêts 4), un PPA avait été établi et envoyé au SDT en 2016.

En 2017, retour du dossier d'examen préalable du projet de PPA envoyé au SDT qui impose certaines contingences dont le maintien du platane et la création d'un cheminement piétonnier le long du bâtiment en parallèle de la Rue des Crêts.

Fin 2017, rencontre entre les parties pour une ébauche de projet de construction prévoyant notamment un restaurant au rez de chaussée que la Municipalité (avec l'appui de son Conseil communal) veut maintenir.

Afin de garantir une exploitation pérenne du restaurant, la Municipalité propose qu'une charge foncière soit garante de la situation et fasse partie des documents du PPA à valider par la Commune

En 2018, M. Bello n'accepte pas la charge foncière préconisée par la Municipalité et ce n'est qu'en février 2020 qu'il s'y résout après de longues tergiversations.

C'est également à cette même période que, suite à un changement dans leur Direction, les Retraites populaires déclarent ne plus être intéressées par le projet de PPA et se retirent de l'opération.

Actuellement, des contacts entre M. Bello, Plarel et la Municipalité avancent dans la direction d'un PQ qui devrait être mis à l'enquête dans le courant de cet automne. Cette mise à l'enquête permettra de définir quelle sera la volumétrie, l'affectation et la capacité constructive des parcelles régies par le plan d'extension partiel de l'auberge. Dans l'éventualité d'un accueil favorable à celle-ci, une seconde mise à l'enquête définissant le projet de construction devrait suivre au printemps 2021.

M. Chapuisat précise également que l'Auberge est actuellement squattée et que c'est au propriétaire de régler cette fâcheuse situation de concert avec la police. Il précise que la Municipalité souhaite que les procédures qui seront ouvertes soient couronnées de succès afin que, rapidement, le village puisse retrouver l'usage de son auberge.

M. Sebastiao : dans le contexte actuel, une auberge est toujours d'actualité ?

M. Chapuisat : oui mais les Retraites populaires s'étant retirées, la Municipalité doit revoir les possibilités de réalisation afin de satisfaire les parties.

M. Guenzi : en attendant que le projet se concrétise, il serait peut être judicieux de créer un Food Truck ?

M. Chapuisat : si M. Bello parvient à régler la présence des squatters, le PQ avec mise à l'enquête pourrait démarrer encore cette année.

6.3 Aménagement d'un arrêt de bus pour la ligne 52 des TL par M. Pierre Valet

Dans le cadre de la suppression des trajets directs du LEB et de l'introduction de la cadence au ¼ d'heure qui devrait entrer en vigueur le 14 décembre 2020, le LEB souhaite faire une compensation routière pour les gymnasiens de nos communes en introduisant un bus spécial, le matin uniquement (Parcours no 3), reliant Echallens – Assens – Etagnières au Gymnase de Beaulieu via Grattapaille. A terme, cet arrêt pourra également être utilisé en cas de panne du LEB par des bus de substitution.

Les travaux d'aménagement validés par la DGMR, et à charge des TL, débiteront le lundi 19 octobre 2020 par l'entreprise NOLL et Fils de Villars-Ste-Croix pour les aménagements extérieurs et, pour les barrières, par l'entreprise J.-F.Panchaud de Poliez-le-Grand.

Ces adaptations sont prévues afin que les bus puissent laisser monter ou descendre les passagers à des endroits bien précis ainsi qu'un accès handicapé près de l'armoire électrique des feux de la RC 401. L'accès aux arrêts se fera directement depuis le trottoir qui borde la RC401 au droit du bâtiment communal de la Rue du Bourg 1.

6.4 Travaux d'extension du Chemin Pré des Sauges par M. Pierre Valet

Les travaux de réfection du Chemin Pré des Sauges débiteront le lundi 28 septembre 2020 par l'installation de chantier et le défrichage en une fois.

Les entreprises retenues sont AGV Toni pour le génie civil, Jatou SA pour l'éclairage, Depping Jardins Sarl pour le paysagiste et Signal SA pour la signalisation. Ces travaux seront coordonnés par le Bureau Courdesse Ingénieurs et Géomètres et surveillés par votre serviteur.

Après contrôles des adjudications, le crédit d'investissement est respecté avec les réserves à prendre pour ce genre d'objet de génie civil qui peuvent faire apparaître des imprévus au gré de l'avancement du chantier.

Tous les propriétaires concernés ont été informés et ont participé à la séance de pré-chantier de coordination du 10 septembre dernier.

Pour autant que les conditions météorologiques le permettent, ce chantier devrait être terminé encore cette année. Uniquement la pose du tapis pourrait être reportée au printemps 2021. En effet, la pose d'un enrobé phono-absorbant ne peut se faire que par temps sec et avec une température minimale de 10 degrés.

6.5 Démission de Mme Moreira, responsable communale des locations par M. Pascal Favre

M. le Syndic informe l'assemblée que Mme Marianna Moreira, responsable des locations communales, a donné sa démission pour le 30.11.2020. La Municipalité est à la recherche d'une solution pour le remplacement de celle-ci et remercie Mme Moreira pour son engagement ces trois dernières années.

Par ailleurs, le syndic précise que la Municipalité a pris la décision, afin de limiter les dégâts sur les stores de la salle de l'Etang, de laisser ces derniers relevés. Cette nouvelle manière de procéder a été communiquée et sera rappelée aux sociétés locales lors de l'assemblée annuelle du mois de janvier.

7. Divers et propositions individuelles.

M. Dominique Martin, Président, informe l'assemblée que le Bureau n'a reçu aucune proposition individuelle par écrit et donne la parole aux conseillères et conseillers.

Avant que ces derniers ne s'expriment, Monsieur le Président remercie M. Chatelan, pour les nombreuses informations données, et M. B. Cherpit, pour l'intendance, lors de la journée « Sortie du Conseil communal » le 12.09.2020 qui était la visite de la construction du tunnel du LEB sous l'Avenue d'Echallens entre Lausanne-Chauderon et Union-Prilly. L'assemblée applaudit ces derniers en guise de remerciements.

Mme Gindroz se fait l'interprète de Mme Margareth Conus responsable de la bibliothèque pour enfants sise au 1^{er} étage de la Maison de commune. Elle demande de faire passer un message afin d'améliorer la fréquentation de cette bibliothèque qui est ouverte le lundi de 15h.30 – 17h.30 durant les périodes scolaires en précisant que la finance est modique et que les enfants qui fréquentent la bibliothèque reçoivent, en plus des livres, une petite attention gustative qui leur fait toujours plaisir.

Mme Candil : y-a-t-il des contacts entre les écoles et la responsable de cette bibliothèque ? De plus, il y a le Jardin d'enfants qui propose une « Lecture pour les tout petit »

Mme Gindroz : oui, des contacts existent mais on va transmettre l'idée du Jardin d'enfants.

M. Guenzi donne quelques informations et chiffres concernant l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale Région Echallens) qui lui semblent importants.

L'ASIRE représente ~12% du budget de notre Commune (factures, prestations sociales) soit, pour 2021, CHF 714'640.00 sur notre budget global de 5.9 mio.

Le budget 2021 de l'ASIRE se monte à CHF 18'974 mio pour un nombre d'élèves (en 2020) de 3'935 dont, venant de notre village, entre 165 et 174 selon les années.

Le coût par habitant s'élève à CHF 625.23 par année selon une quote part basée sur une clé de répartition entre les 27 communes participantes.

Le coût par élève se monte lui à CHF 4'521.64 par année.

Le nombre d'élèves entrant dans les collèges chaque année est stable et prévu comme suit : 309 en 2021, 351 en 2022 et 340 en 2023. Il est donc important de suivre de près l'évolution du nombre de classes à disposition ainsi que de toutes les infrastructures nécessaires.

Notre Commune est bien représentée au sein de l'ASIRE par notre Municipale, Mme Annelise Isaaz, ainsi que par les conseillers communaux M. Delmonico et votre serviteur qui fait également partie, depuis de nombreuses années de la COFIN (Commission des finances).

De plus, M. Ph. Isaaz, également conseiller communal, s'occupe de la gestion de la comptabilité pour l'ASIRE.

A noter que notre Commune a profité de construire notre nouveau collège en PPE avec l'ASIRE pour le bien de nos enfants.

M. Delmonico complète le budget en affirmant que le coût annuel par enfant est très stable voire en légère diminution.

M. Vaney souhaite apporter quelques précisions en ce qui concerne le Journal du « Corbeau ». Il fait référence à l'intervention de Mme Annelise Isaaz lors de la séance du Conseil communal du 18 juin 2020.

En ce qui concerne le départ de M. Claude Moser, un nouveau « rédacteur en chef » n'a pas encore été trouvé. Par contre, un « comité rédactionnel » s'est créé au sein du comité de la SDE, auquel Mme Martine Klay, habitante d'Etagnières, s'est jointe. Ce « comité rédactionnel » a bon espoir de pouvoir sortir prochainement un numéro du « Corbeau » ; les 2 derniers numéros n'ayant pas pu paraître, le 1^{er} à cause que l'imprimerie avait dû fermer en raison du Covid-19 et le 2^{ème} par manque de matière.

Il précise que des séances ont eu lieu avec la Municipalité qui soutient et souhaite que ce Journal perdure et que le « comité rédactionnel » souhaiterait pouvoir sortir 5 parutions par année au lieu des 4 actuelles. Pour cela, il faudra de la « matière » et il encourage l'assemblée à ne pas hésiter à faire part de leurs souhaits, articles ou idées.

Pour terminer, il revient sur la sortie qui a été organisée, il y a 2 semaines, par M. Michael Chatelan pour visiter le nouveau tunnel du LEB sous l'Avenue d'Echallens car, cela pourrait être une bonne idée d'article, pas forcément pour la prochaine édition qui doit sortir tout prochainement mais pour celle de novembre. Toutes les photos ou articles seraient les bienvenus et peuvent être adressés, soit à Michael Chatelan, Julien Thomet ou Laurent Vaney, membres du Conseil communal et présents ce soir, ainsi qu'à la Présidente de la SDE, Mme Laurence Isaaz.

M. Delmonico a été surpris de trouver de la propagande politique sur le panneau communal d'affichage réservé aux sociétés situés au bord de la RC401.

M. Pascal Favre, Syndic lui répond qu'une demande en faveur de l'initiative a été faite et que la Municipalité a préféré ce genre d'affichage « au propre » plutôt que sur un support sauvage. Mais, en fonction de ce qui précède, la Municipalité prend acte que ce panneau ne servira, à l'avenir, plus pour de la propagande politique.

M. le Syndic précise que la Municipalité, dans le cas d'une demande émanant du comité contre l'initiative, aurait aussi autorisé la pose de leur affiché sur le même panneau. Au regard des questions reçues sur ce mode de faire, la décision a été prise de demander au comité d'initiative de déplacer son affichage à un autre endroit, ce qui a été de suite effectué.

M. Delmonico relève également que, en face de la boulangerie, les branches des arbustes bordant la RC401 ont été trop longues trop longtemps ce qui provoquait un danger pour les vélos qui devaient s'écarter du bord de la route.

M. Valet, Municipal précise qu'à cause d'une météo favorable cette année, toute la végétation poussait mieux que d'habitude un peu partout sur le territoire communal et que les employés communaux ont effectués ces tâches du mieux qu'ils pouvaient avec les demandes de tout un chacun. De plus, pour cet endroit spécifique soulevé par M. Delmonico, à cause du passage à niveau, la Commune a dû faire une demande avec formulaire à remplir auprès du LEB afin de pouvoir effectuer les travaux de tailles nécessaires.

M. L.Cherpit demande des informations concernant le projet de passage en sous-terrain du LEB à Etagnières.

M. Pascal Favre, Syndic, lui répond qu'Etagnières est effectivement un point noir actuellement sur le réseau du LEB mais que ce n'est pas le seul sur les réseaux ferroviaires vaudois actuellement et que, pour tous les projets, il faudra un financement pour la concrétisation de ceux-ci.

La Municipalité a reçu une délégation des « tl » et du LEB qui montent une « équipe de projet » pour le passage en sous-terrain à Etagnières. Le projet actuellement retenu passerait, le plus en droite ligne possible et en double voie, sous la RC401 depuis l'entrée sud du village d'Etagnières jusqu'à l'actuelle gare d'Assens.

Pour un tel projet, les finances sont un élément incontournable. De plus, sur le canton de Vaud, il y a aussi d'autres compagnies ferroviaires qui ont aussi des projets d'avenir (par exemple, l'AL (Aigle-Leysin) qui a un projet de passage en sous-terrain du village de Leysin.

La Municipalité et les « tl » font le forcing mais, en définitive, c'est l'OFT (Office Fédéral des Transports) qui est l'interlocuteur principal quant au devenir du projet d'Etagnières. Actuellement, le projet de variante choisie est sur la table de l'OFT pour validation de la suite des études à réaliser avant la concrétisation de ce projet.

M. Chatelan informe qu'il a été approché par divers conseillers afin de mettre sur pied une préparation aux séances du conseil communal pour que ce dernier soit plus animé. Il soumet l'idée aux conseillers présents et informe l'assemblée qu'une soirée d'information, permettant cette approche est prévue le 26.11.2020 à la salle des Combles sise dans la Maison de commune. Cette séance est ouverte à toutes et tous. Il suggère qu'à cette occasion, la situation de l'avancement de ce futur tunnel du LEB soit discutée.

M. le Président informe l'assemblée qu'une soirée d'information à toute la population concernant le renouvellement de nos autorités communales (prévu le 07 mars 2021) aura lieu le lundi 02 novembre 2020 à 20h.00 à la salle de l'Etang. Il souhaite et encourage vivement qu'un maximum de conseiller(ère)s communaux(ales) soient présent(e)s lors de cette soirée. Il précise encore que chacun(e) peut démarcher son(ses) voisin(s) et connaissance(s) dans l'optique de cette importante soirée.

En finalité M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est agendée au jeudi 03.12.2020 normalement à 19h.00 ou à 20h.00 en fonction des mesures sanitaires qui pourraient encore être en vigueur et lève la séance à 21h.32.

M. le Président :

M. le secrétaire :

Dominique Martin

Bernard Cherpit